

Le travail du dimanche : banalisation en vue

12-01-2010

Les atteintes au repos dominical se banalisent

C'est la CGT qui le dit <<http://www.cgt.fr/spip.php?article36690>> :

" (...)

Le préfet de Paris, sur demande du gouvernement, impose à la municipalité la possibilité aux magasins parisiens de généraliser l'ouverture à l'ensemble des dimanches de l'année. En élargissant le périmètre de la zone touristique, la possibilité est donnée à plus de 9500 magasins et boutiques supplémentaires de faire travailler les salariés le dimanche sans aucune contrepartie ou compensation.

A versailles2008, nous considérons que les familles sont au final les premières victimes de cette nouvelle réglementation.

A Lyon,

qui ne devait pas être concerné par la nouvelle loi, la mairie a autorisé pour la première fois l'ouverture des commerces le 11 novembre dernier. Bien que les jours fériés ne figurent pas dans la loi du 10 août, car ils sont négociés conventionnellement, mais il s'agit là aussi d'un élargissement des dérogations d'ouvertures des magasins.

A Brest, contre l'avis municipal, les commerçants ont décidé d'ouvrir les 3 dimanches précédent Noël.

Les exemples d'abus deviennent légion, où des décisions allant à l'encontre des intérêts des salariés sont prises pour répondre à la volonté gouvernementale (...) Les multiples dérogations au repos dominical sont utilisées avec comme objectif de modifier les modes de vie dans le but de généraliser le travail du dimanche. C'est seulement le critère du travail exceptionnel le

dimanche qui permet d'obtenir des majorations ou autres compensations. Elles sont données, car elles retirent aux salariés la possibilité d'être en famille, de se reposer, en fait de faire de son dimanche ce qu'on en a décidé. L'extension (l'augmentation) des dérogations a pour finalité d'obtenir un caractère de travail habituel. La banalisation du travail le dimanche implique automatiquement la suppression des contreparties (...)"